

# Luperto : la levée d'immunité sera sollicitée

- L'ex-président du Parlement de la CFWB a été inculpé d'outrage aux mœurs.
- Le parquet souhaite la levée de son immunité.
- Pour imposer des conditions à son maintien en liberté ?

Le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, a confirmé mercredi soir l'inculpation par le juge d'instruction Olivier du député wallon PS Jean-Charles Luperto, pour « *outrage public aux mœurs* », avec la circonstance aggravante de la présence de mineurs. Les faits retenus sont des actes d'exhibitionnisme commis sur le parking de l'aire de Spy (Jemeppe-sur-Sambre) entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août dernier. Jean-Charles Luperto avait été aperçu par des témoins en train de se masturber. Cinq personnes, dont deux mineurs de moins de 16 ans, figurent au nombre des plaignants. M. Macq a précisé que l'un de ces mineurs d'âge allait être soumis à une expertise afin d'évaluer la crédibilité de son récit.

Jean-Charles Luperto, qui a fait un pas de côté de sa fonction de président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il assumait lors de la révélation des faits, il y a six semaines, à sa charge avait admis s'être rendu sur ce parking de l'autoroute E-42 pour des rencontres furtives avec des partenaires mas-

culins de passage. Il niait s'être commis de faits répréhensibles en présence des plaignants, particulièrement des mineurs d'âge. « *Les éléments avancés par M. Luperto ne lui sont pas reprochés. On ne parle pas de dérivés. On n'est pas en train de s'intéresser à la sexualité de quelqu'un lorsqu'elle se passe entre des personnes majeures et consentantes, ni à sa vie politique, c'est un citoyen* », a précisé le procureur du Roi.

Au cours de sa communication, Vincent Macq a évoqué la « *probabilité grande* » du lancement d'une procédure de demande de levée de l'immunité parlemen-

**« La levée de l'immunité permettrait d'avoir un acte de contrainte, comme le maintien en liberté sous conditions »** V. MACQ

taire de Jean-Charles Luperto. Cette levée d'immunité est indispensable pour procéder à l'arrestation d'un élu ou le renvoyer devant une juridiction de jugement. Pour Vincent Macq, « *un mandat d'arrêt n'est pas à l'ordre du jour* ». Mais, a-t-il ajouté, « *la levée de l'immunité parlementaire permettrait d'avoir un acte de contrainte, comme le maintien en liberté sous conditions. Les éléments sont suffisamment sérieux pour que cette question soit débattue à un moment donné. Tout dépendra du temps et du contenu des devoirs en cours et complémentaires.* »

Vincent Macq a ainsi précisé que les de-

voirs d'instruction relatifs à l'examen des ordinateurs de Jean-Charles Luperto étaient toujours en cours. S'il devait s'avérer que ces analyses révèlent d'autres faits infractionnels, de nouveaux chefs d'inculpation pourraient être signifiés à Jean-Charles Luperto, avec délivrance éventuelle d'un mandat d'arrêt si son immunité parlementaire est levée par les deux assemblées auxquelles il appartient : le parlement wallon et celui de la Communauté.

Dans un communiqué, les avocats de Jean-Charles Luperto ont pris acte de l'inculpation de leur client, signifiée le matin même. Ils la considèrent comme une étape inévitable de la procédure et entendent déployer la défense effective de leur client qui aura désormais accès, si le juge l'autorise, au dossier d'instruction.

Le juge d'instruction, saisi par le parquet depuis le mois d'octobre, était dans l'obligation d'inculper Jean-Charles Luperto au sens de l'article 61 bis du Code d'instruction criminelle, qui ne précise pas le délai dans lequel une inculpation doit être signifiée au suspect en cas d'existence d'indices suffisants. La Cour de cassation a statué qu'un long délai mis à inculper ne pouvait vicier la procédure, sauf s'il a irrémédiablement compromis les droits de la défense.

Le procureur du Roi a rappelé, si besoin, que Jean-Charles Luperto continuait à bénéficier de la présomption d'innocence. Le terme de l'instruction ne peut être fixé. ■

## portrait La chute d'un espoir du boulevard de l'Empereur

Une commune, et même ce sous-bassin qu'est la Basse-Sambre, perd son ténor politique.

Il est assez difficile de faire ressentir, vu de Liège, de Bruxelles ou de Charleroi, la place que Jean-Charles Luperto occupe dans ce coin de la province namuroise où le socialisme est une tradition, comme souvent lorsque le

passé industriel – et il faut bien parler du passé, s'agissant de la Basse-Sambre, où ne subsiste quasiment que Solvay – a marqué de profondes empreintes.

Une majorité absolue PS y est la règle depuis la fusion des communes, en 1976. In fine, localement, Luperto n'a compté qu'un seul adversaire qui aurait pu lui

faire de l'ombre, le réformateur Gilles Mouyard, également député wallon, mais qui a finalement déménagé dans la commune voisine de Fosses-la-Ville.

« *Si ce qui lui est reproché devait se confirmer, ce serait un séisme dans notre région* », confiait Bernard Riguelle (CDH) lors de l'éclatement de « l'affaire

Luperto ». Au dernier conseil communal, alors que Luperto restait maire « en titre » mais avait déjà nommé son premier échevin Denis Liselele comme bourgmestre faisant fonction, même l'examen du budget, forcé-ment étrié par les temps qui courent, n'avait pas sorti les cinq groupes de l'opposition

(MR, CDH, Ecolo, l'unique élue FDF de toute la province de Namur et le conseiller indépendant Philippe Kerbusch) d'une réserve respectueuse. Monique Félix (FDF) avait glissé : « *Nous avons tous décidé d'être gentils aujourd'hui.* » C'est peu dire que Jean-Charles Luperto,

pour beaucoup de citoyens même relativement éloignés des idéaux socialistes, est perçu comme l'incarnation de leur entité. Il est le maître de tous, les représente tous. En dehors de toute considération pour l'action judiciaire qui suit son cours et vient de franchir une nouvelle étape, son absence va créer un vide dans le petit cénacle des élus locaux. Et aussi dans la représentation de l'arrondissement de Namur dans les parlements wallon et de la Fédération.

#### Un parcours de golden boy

Au-delà, le PS perd une carte de son jeu. Car le boulevard de l'Empereur, incontestablement, misait sur Jean-Charles Luperto, qu'il avait préféré à Eliane Tillieux, pourtant ministre sortante, pour mener la liste aux élections régionales dans sa circonscription. L'électeur, il est vrai, a préféré la Namuroise.

Le Sambrevillois avait déjà

abandonné sa casquette de président du parlement de la Fédération

tion, et avait cédé les affaires courantes communales.

Quoi qu'il adienne ensuite, comment se relever politiquement d'une telle déroute ?

Cela semble d'autant plus comploté, voire inconcevable, que le sujet d'accusation est particulièrement sensible auprès de l'opinion publique.

A 41 ans, Jean-Charles Luperto avait jusqu'ici connu une carrière fulgurante. Il aurait déjà pu être ministre sans ce facétieux canular téléphonique faisant croire au maire de la commune voisine, Joseph Daussoigne, que sa maison allait être incendiée. Le bourgmestre jemeppois, également PS, avait fulminé et porté plainte, rendant ainsi l'histoire publique. La suite a été une plainte, ensuite retirée et suivie d'un non-lieu. Mais l'épisode a laissé des traces.

Ce bosseur, politique jusqu'au bout des ongles, stratège, a dû à ses débuts batailler pour imposer son profil d'intellectuel qui dénotait dans le décor socialiste local ; il est donc retourné à ses chères études. Localement, il a mis plusieurs plumes à son chapeau : le redressement des finances communales, le sauvetage de plusieurs écoles menacées de disparition pour manque d'enfants en développant des projets pédagogiques distincts. Le sauvetage de l'hôpital d'Auvclais aussi, un

peu dans la douleur, mais en ayant complètement redressé la barre quelques années plus tard.

Elu à Sambreville alors qu'il avait à peine 20 ans, sur une liste indépendante à une époque où il n'avait pas encore rejoint le PS, il n'est pas près de revoir la salle du conseil communal. ■

LUC SCHARÈS

## LES RÈGLES EN VIGUEUR

### Il reste député, quoi qu'il adienne

On le sait : outre son mandat communal à Sambreville, Jean-Charles Luperto est membre de deux parlements - le parlement wallon et le parlement de la Communauté française. Il était même le président de l'assemblée francophone - il a démissionné de ses fonctions en novembre, quelques jours après le début de l'affaire, mais il a conservé ses deux mandats parlementaires. Le Procureur du Roi de Namur l'a

signalé mercredi soir : à ce stade, la justice n'a pas demandé aux deux assemblées de lever l'immunité dont bénéficie le député Luperto. Mais il y aurait, selon le procureur, de « grandes chances » pour que la justice sollicite cette levée.

Si ceci se confirme, et si les parlements acceptent de lever l'immunité de Jean-Charles Luperto, celui-ci reste évidemment député et, s'il le souhaite, il peut poursuivre tout à fait normalement ses activités de parlementaire. On se doute, bien sûr, qu'un élu inculpé n'est pas dans les conditions pour exercer pleinement son mandat. Ici, Luperto, et

exactement comme ses pairs, est soumis au règlement intérieur des deux assemblées, qui conditionne l'octroi de l'indemnité à un certain taux de présence aux travaux - à la fois dans les commissions dont il est membre et aux séances plénières. Le député touche son indemnité s'il participe à 80 % des travaux. On rabote sa rémunération de 10 % si la présence est inférieure à 80 %. Et si la présence est inférieure à 70 % ou 50 %, la retenue est respectivement de 30 ou de 60 %. On prend en compte la présence, non aux débats, mais aux votes.

### Quid côté PS ?

Il n'y a pas de règle absolue. Dans un avis, la « commission de déontologie » du parti, qui réunit responsables et « sages » socialistes (des « anciens ») indique que l'on opère « au cas par cas », jugeant les situations. Le PS s'était réjoui de la

décision de Jean-Charles Luperto de démissionner de la présidence du parlement de la Communauté française, et de faire un pas de côté à Sambreville, où il a cédé la place de bourgmestre. On en reste là jusqu'à nouvel ordre. La Justice avance.

# sambreville « Des accusations qui sentent la jalousie »

REPORTAGE

Sur la place d'Auvelais, les cloches de l'église Saint-Victor annoncent qu'il est 19 heures. De l'hôtel de ville de l'entité de Sambreville, situé à quelques mètres, des enfants sortent accompagnés de leurs parents. « Nous sortons du conseil communal des enfants, annonce Dimitri. C'est important qu'ils s'impliquent dès le plus jeune âge dans la vie de la cité. »

« Jean-Charles, je le connais depuis mon plus jeune âge, poursuit le père de famille. Je ne l'ai jamais vu avoir le moindre geste déplacé envers un enfant. Quand j'ai appris ce qu'on lui reproche, j'en suis resté bouche bée, même si je ne partage pas ses opinions politiques. Il est jeune. Sa carrière politique est très rapide et il prend de la place. Il doit déranger des gens. Mais en même temps, comme le dit l'expression : "Il n'y a pas de fumée sans feu". Néanmoins, j'aimerais bien savoir ce que faisait un enfant, et à plusieurs reprises, dans cette station-essence. En tout cas, il est toujours présumé innocent. »

Accompagnée de sa fille, Martine embraille. « Je l'ai côtoyé et je le trouve très sympa. C'est quelqu'un de généreux et proche de sa population. Ici, tout le monde croit en lui et en son innocence. Si ce qu'on lui reproche est vrai, ça me mettra une grosse claque dans la figure. Mais, à mon avis, les accusations ne peuvent venir que de quelqu'un de jaloux. J'espère qu'il arrivera à prouver son innocence. »

Au restaurant la Pastourelle, Betty se

dit « stupéfaite » à l'annonce de l'inculpation de son bourgmestre. « C'est un acte de procédure, intervient sa collègue Nicky. C'est juste pour lui permettre d'avoir accès au dossier pour mieux préparer sa défense. » « N'empêche, reprend Betty, je suis triste pour lui. Je n'y crois pas. Je le connais depuis toujours. Il est poli et gentil. Il est à l'écoute des gens et a permis à la commune de se redresser. Il n'a jamais rien fait de travers. Il y a certainement des gens qui lui veulent du mal. Ca m'énerve. »

**« Il doit en souffrir car depuis le début de l'affaire, on ne le voit plus dans la commune »** CHRISTOPHE

A l'Ambassadeur voisin, le son de cloche ne diffère pas. « Il n'est pas capable de faire ça. Il est bien trop intelligent », assure une cliente. « C'est vrai que ça ne cadre pas avec le personnage, poursuit Christophe, le serveur. En même temps, chacun a sa part d'ombre mais j'ai énormément de mal à croire que ce qu'on dit de lui soit vrai. Ca doit être une cabale parce qu'il dérange par sa franchise. Les témoignages ont peut-être été forcés. En tout cas, il doit en souffrir car depuis le début de l'affaire, on ne le voit plus dans la commune. »

« Qu'on fasse des actions pour lui montrer notre soutien », lance une cliente d'âge mûr derrière son verre de cognac. ■

**FRÉDÉRIC DELEPIERRE**